

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 9 mai 2005, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Éric Poiré, Rolande Cloutier-Rossignol, Claude Morin, Dianne Duchesne et Rock Morin. Était également présent le directeur général, Denis Bédard.

Absents : Yvan Verville et Louis Dessureault.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2005-05 -069

### 2. ADOPTION DE L=ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : L=ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l=ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal des sessions du 11 avril et celui du 25 avril 2005;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
    - Au montant de 34 663,34 \$;
  - b) Liste préliminaire à l=émission des chèques au montant de 26 245,65 \$;
  - c) Chèques de paie du mois d'avril 2005 :
    - Paie du 12 avril 2005 au montant de 9 798,52 \$;
    - Paie du 26 avril 2005 au montant de 10 542,01 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée d'avril 2005;
7. Signataire pour les plans et rapports du MRN;
8. Centre d'appels d'urgence de l'Abitibi-Témiscamingue;
9. Réseau à large bande en Abitibi-Témiscamingue;
10. Demande d'autorisation – M. François Blanchette;
11. Signature de l'entente avec la MRC d'Abitibi-Ouest – Boue septique;
12. Collection Morin;
13. Soumission tracteurs à pelouse;
14. Garage de l'ancienne paroisse;
15. Rapport des comités;
16. Questions diverses :
  - a) Résolution de félicitations à madame Carmen Côté;
  - b) Centre récréatif;
17. Période de questions;
18. Levée de l=assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

**Les points 15 et 16 b) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.**

**2005-05-070 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 11 AVRIL ET DU 25 AVRIL 2005**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu :

QUE : Les procès-verbaux du 11 avril et celui du 25 avril 2005 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-0071 4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE: Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
  - Au montant de 34 663,34 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques au montant de 26 245,65 \$;
- c) Chèques de paie du mois d'avril 2005 :
  - Paie du 12 avril 2005 au montant de 9 798,52 \$;
  - Paie du 26 avril 2005 au montant de 10 542,01 \$;

Adoptée à l'unanimité.

**5. Période de questions**

Les personnes du public qui le désiraient se sont exprimées.

**6. Correspondance reçue et envoyée d'avril 2005**

Le secrétaire-trésorier, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'avril 2005.

**2005-05-072 7. SIGNATAIRE POUR LES PLANS ET RAPPORTS DU MRN**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol et résolu :

QUE : La Ville de Macamic mandate monsieur Christian Léveillé de la Sylviculture Lavérendrye inc. pour la signature numérique des documents au niveau du MRN.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-073 8. INTÉGRATION DES APPELS SANTÉ AU CENTRE D'APPELS D'URGENCE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAUAT) POUR LES AMBULANCES ABITÉMIS INC.**

Le CAUAT est un organisme à but non lucratif (OBNL), composé des représentants d'organismes du milieu, dont les municipalités et la santé;

Les Ambulances Abitémis inc. nous informent que la prise d'appels pour son entreprise et desservant notre municipalité sera dorénavant prise à partir du 18 mai 2005 par le CAUAT;

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu unanimement :

QUE : La Ville informe Télébec, desservant la Ville de Macamic que le CAUAT fera la prise d'appels pour les Ambulances Abitémis inc. en date du 18 mai 2005.

QUE : La Ville autorise Télébec à procéder au réacheminement des circuits pour les Ambulances Abitémis inc. vers le CAUAT, situées à Rouyn-Noranda.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-074 9. RÉSEAU À LARGE BANDE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QUE : La Ville de Macamic, priorise comme priorité #1 le projet du « Réseau à large bande en Abitibi-Témiscamingue » à être déposé à la Commission de la ruralité dans le cadre du Pacte rural pour un montant de 17 059 \$.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-075**      10.    **DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE MONSIEUR FRANÇOIS BLANCHETTE**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l=aliénation et l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d=une petite partie du lot 23 du Rang 10, canton Poularies;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l=agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu:

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur François Blanchette pour le lot 23 du Rang 10, canton Poularies.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-076**      11.    **SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LA MRC D'ABITIBI-OUEST - BOUE SEPTIQUE**

Il est proposé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le directeur général, Denis Bédard soit autorisé à signer pour et au nom de la ville de Macamic une annexe au protocole d'entente existant avec la MRC d'Abitibi-Ouest concernant l'embauche du chauffeur du camion et pour les modalités afférentes aux conditions de travail.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-077**      12.    **COLLECTION MORIN**

Il est proposé par la conseillère Rolande Cloutier-Rossignol, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Suite à une implication faible des bénévoles pour la mise en place et au nettoyage des exhibits de la Collection Morin lors de la corvée.

QU' : Une somme de 5 500 \$ soit appropriée de la réserve décret Colombourg pour payer les travaux finaux afin que l'ouverture officielle de la collection en juin 2005 puisse se faire comme prévue.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-078**      13.    **SOUSSION TRACTEUR À PELOUSE**

Soumissions reçues pour le tracteur à pelouse 520 H, année 1990 :

Monsieur Mario Lapointe	100,25 \$
Monsieur Stéphane Labrie	200,00 \$

Soumissions reçues pour le tracteur à pelouse 314-8, année 2000 :

Monsieur Deny Bergeron	250,35 \$
Monsieur Roger Labbé	600,00 \$
Monsieur Stéphane Labrie	800,00 \$
Monsieur Claude Hamel	1 300,00 \$

Il est proposé par le conseiller Claude Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de monsieur Stéphane Labrie au montant de 200 \$ pour la vente du tracteur à pelouse 520 H, année 1990.

QUE : La Ville de Macamic accepte la soumission de monsieur Claude Hamel au montant de 1 300 \$ pour la vente du tracteur à pelouse 314-8, année 2000.

Adoptée à l'unanimité.

**2005-05-079** 14. **GARAGE DE L'ANCIENNE PAROISSE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic procède par voix de soumission publique à la vente de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 23-01, Rang 2, canton Royal-Roussillon avec bâtisses y dessus érigées, portant le numéro civique 492, Route 101.

Adoptée à l'unanimité.

16. Questions diverses

**2005-05-080** a) **RÉSOLUTION DE FÉLICITATIONS À MADAME CARMEN CÔTÉ**

Il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par la conseillère Dianne Duchesne et résolu :

QU' : Une résolution de félicitations soit envoyée à madame Carmen Côté pour l'hommage qu'elle a reçu de l'Assemblée Nationale du Québec dans la catégorie bénévole en action.

Adoptée à l'unanimité.

17. **Période de questions**

Aucune question.

**2005-05-081** 18. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Claude Morin et résolu d'ajourner l'assemblée au mardi le 24 mai 2005. Il est 20 h 45.

